



MLDS

Bilan académique 2022-2023 Rentrée 2023

En bref :

Les acteurs de la lutte contre de décrochage scolaire.....	2
Evolution du décrochage scolaire de 2016 à 2023.....	3
Focus sur les « SAS TREMPLIN » à la rentrée 2023 :	5
Focus sur les « PAIP » : bilan 2022-2023	6
Focus sur les dispositifs d'accès à la qualification : bilan 2022-2023	8
Focus sur les parcours aménagés	9
Actions financées et mises en place par l'académie en 2023-2024	10

La lutte contre le décrochage scolaire articule prévention et remédiation autour d'un objectif central : faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

L'éducation nationale s'est dotée d'une Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en capacité d'agir à toutes les étapes de la scolarité de l'élève. La MLDS peut intervenir en amont du décrochage par des actions de prévention et de repérage (volet prévention) mais également lorsque les premiers signes de fragilité se manifestent chez l'élève et que le risque de décrochage apparaît (volet intervention) voire lorsqu'une rupture dans le parcours de l'élève nécessite une remobilisation permettant le retour à l'École (volet remédiation). La MLDS s'attache aussi à agir lors de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ou l'insertion.

L'Académie de Nancy-Metz, au sein de la Région académique Grand Est, investit cette mission centrale de l'École et fait évoluer chaque année ses dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire au regard des besoins repérés.

Les acteurs de la lutte contre de décrochage scolaire

En 2022-2023 sous l'autorité de Richard LAGANIER, Recteur de région académique, Recteur de l'académie de Nancy-Metz, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est pilotée :

- En région académique par Laurence NAERT, déléguée de région académique à l'information et l'orientation ;
- Dans l'académie de Nancy-Metz par Dimitri SYDOR-VIENNE, puis à compter de mai 2023 par Valérie ANCLIN, délégués de région académique adjoints à l'information et l'orientation (DRAAIO) et correspondants académiques à la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans ce cadre, la MLDS bénéficie en 2022-2023 de l'expertise des quatre Inspectrices de l'Éducation nationale chargées de l'information et de l'orientation et responsables départementales de la lutte contre le décrochage scolaire :

- Meurthe et Moselle : Laurence SCHUMENG ;
- Meuse : Marie-Ange STEVENSON ;
- Moselle : Brigitte DUTREUIL ;
- Vosges: Virginie GUSTIN.

L'équipe académique est complétée par des enseignants coordonnateurs académiques et départementaux (4,25 ETP = Équivalent Temps Plein) affectés au Rectorat ou en DSDEN:

- Chargés de mission auprès du DRAAIO – Coordonnateurs MLDS académiques (1,6 ETP) : Josiane RONGEMAILLE et Pierre MONTAGNE ;
- Coordonnateurs MLDS chargés d'une mission de coordination départementale de la lutte contre le décrochage scolaire (2,65 ETP) : Lorène STAUT (54), Corentin GERARD (55), Laurence BORIS & Josiane RONGEMAILLE (57) et Aïcha PETITPOISSON (88).

15 réseaux FOQUALE (pour Formation qualification emploi) rassemblent les acteurs de l'éducation nationale intervenant dans la prise en charge des jeunes décrocheurs et mettent en œuvre le droit au retour en formation initiale. Ces réseaux interviennent aussi et de plus en plus dans le champ de la prévention en articulation avec les partenaires extérieurs.

Chaque réseau FOQUALE est animé par un ou une chef-fe d'établissement, responsable de réseau.

Les réseaux sont répartis sur l'ensemble du territoire de l'académie :

- 6 en Meurthe et Moselle (54) ;
- 2 en Meuse (55) ;
- 4 en Moselle (57) ;
- 3 dans les Vosges (88).

13 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) placées sous l'autorité de la Région et co-animées localement par la ou le directeur du Centre d'information et d'orientation (CIO) et la ou le directeur de la mission locale maillent le territoire académique.

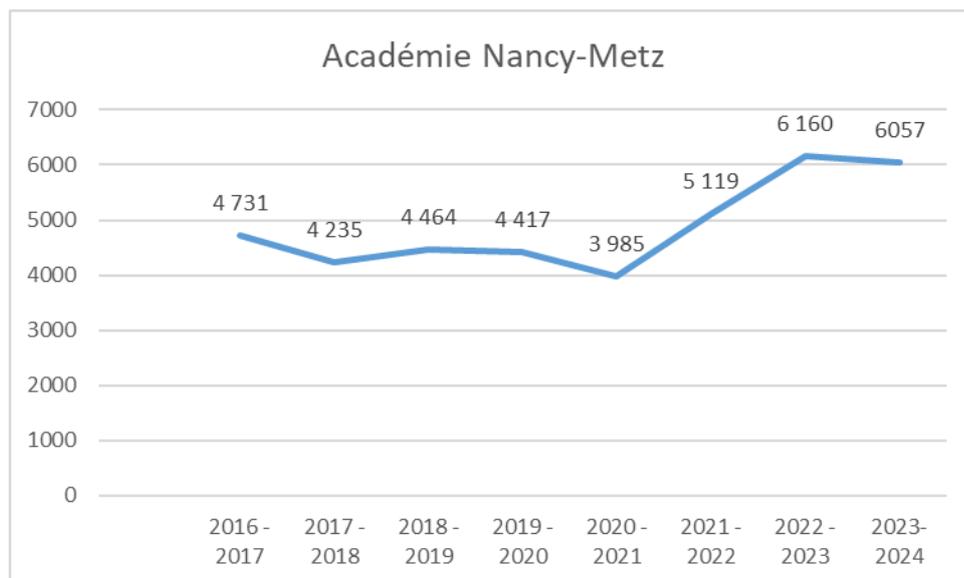
Sur le terrain, des professeurs (certifiés, PLP ou contractuels) spécialisés dans la coordination pédagogique et l'ingénierie de formation (17,35 ETP dont 0.5 ETP pour la coordination de la classe passerelle CP-STTS) :

- Coordonnent des dispositifs de remobilisation des élèves en situation et/ou en risque de décrochage ;
- Accompagnent des établissements scolaires dans la mise en place d'actions de prévention du décrochage.

Enfin, dans les établissements, des « référents décrochage scolaire (RDS) » (personnel de direction, enseignants ou CPE volontaires) et des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) permettent une véritable proximité des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Evolution du décrochage scolaire de 2016 à 2023

Le tableau suivant figure l'évolution depuis 2016 du nombre de décrocheurs non retrouvés en formation par le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI).



Le tableau ci-dessous présente les données chiffrées par département :

Années	Académie	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
2016 - 2017	4 731	1 410	410	2 110	801
2017 - 2018	4 235	1 262	341	1 927	705
2018 - 2019	4 464	1 330	427	1 943	764
2019 - 2020	4 417	1 327	454	1 949	687
2020 - 2021	3 985	1 227	306	1 751	701
2021 - 2022	5 119	1 484	412	2 376	847
2022 - 2023	6 160	2 099	490	2 591	980
2023-2024	6057	1957	561	2572	967

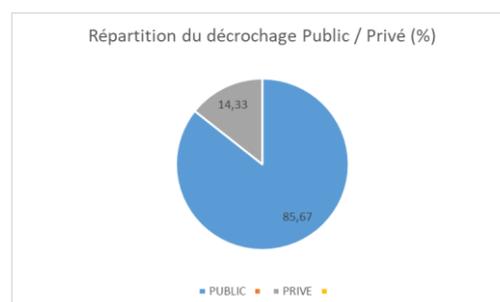
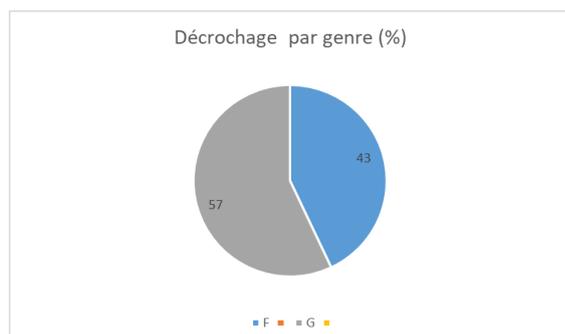
Source : campagnes de rentrée du système interministériel d'échange d'informations (SIEI)

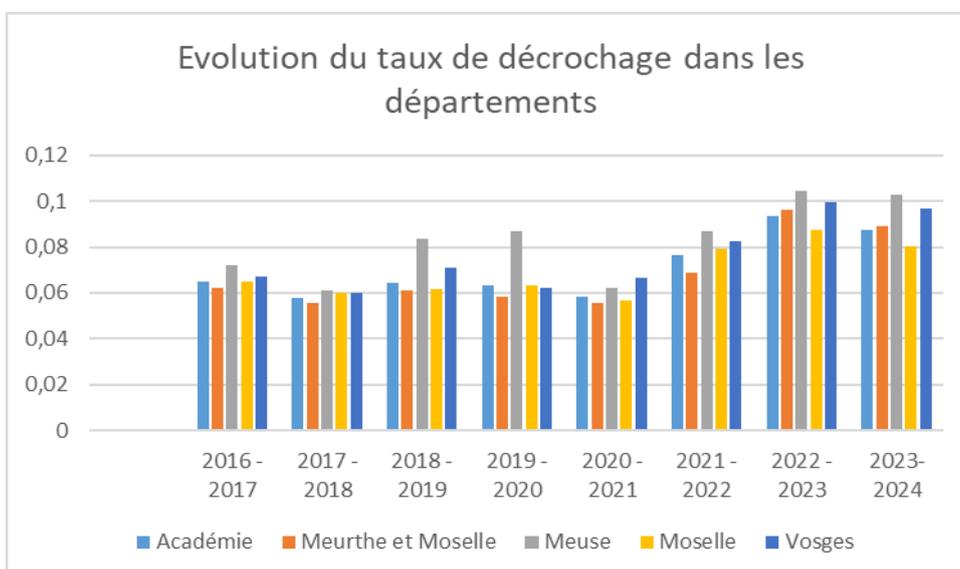
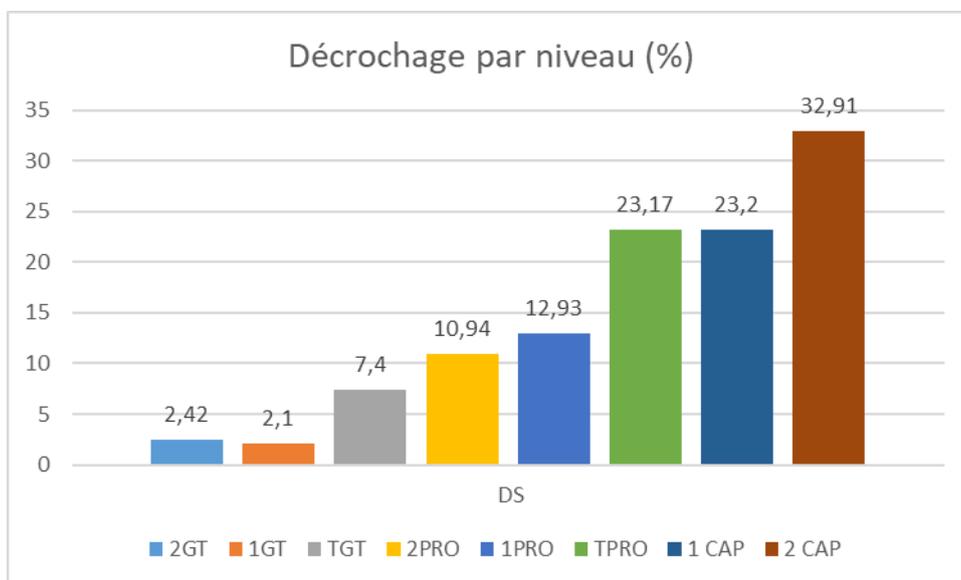
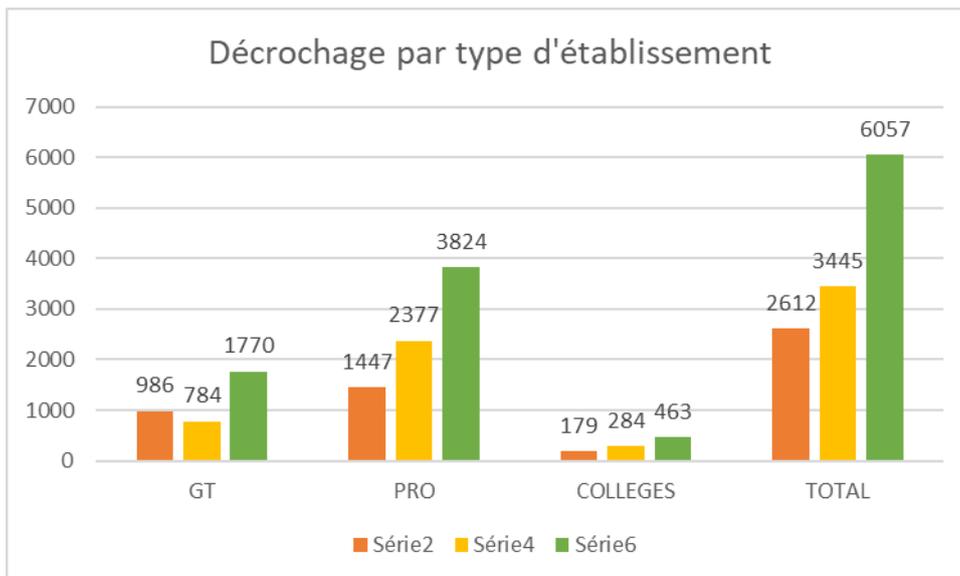
A l'automne 2021, 5119 jeunes de 16 ans ou plus qui suivaient l'année précédente une formation sous statut scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ne sont pas scolarisés à la date d'observation, ni diplômés, ni retrouvés dans une autre académie, une autre formation relevant de l'agriculture ou en CFA.

A l'automne 2022, 6160 jeunes sont considérés sans formation à la rentrée, soit une augmentation a priori de 17% par rapport à 2021.

A l'automne 2023, une baisse s'amorce à nouveau : 6057 jeunes sont considérés sans formation à la rentrée, soit 103 jeunes de moins qu'à R 2022.

Concomitamment, 1647 jeunes sont déjà connus d'une mission locale soit 25 % des non scolarisés à la rentrée 2023.





L'obligation de formation

Relève de l'obligation de formation tout jeune âgé de 16 ou 17 ans, diplômé ou non, sans accompagnement, sans formation, ou sans emploi.

Données DGESCO issues du Tableau de bord 2022-2023 du portail RIO.

8 500 jeunes relevant de l'obligation scolaire ont été repérés dans la région académique Grand Est en 2022-2023. Pendant la même période, l'académie Nancy-Metz en a repéré 3 347, soit 39.4% de la région académique.

Ces 3347 jeunes se répartissent ainsi :

- 169 relèvent de l'obligation de formation mais ne sont pas décrocheurs (diplômés) ;
- 2531 relèvent de l'obligation de formation et sont décrocheurs ;
- 647 sont décrocheurs (devenus majeurs).

- 82% sont issus de l'Education nationale, 1.4% de l'Agriculture, et 16.6% des missions locales.
- 28.2% sont issus de collège, 11.9% de LEGT, 40.2% de filières professionnelles.
- 61.2% sont des garçons, 38.8% sont des filles.

Données 2022-2023 de l'enquête flash Obligation de Formation 16 18 communiquées à la DGESCO.

En 2022-2023, dans l'académie Nancy-Metz, 2 215 (contre 872 en 2022) actes d'accompagnement et/ou d'accès à la scolarisation ou l'alternance portés par l'éducation nationale ont remobilisé un total de 2 109 (contre 628 en 2022) jeunes (748 filles – 1361 garçons).

Focus sur les « SAS TREMPLIN » à la rentrée 2023 :

Les Sessions d'Accueil Scolaire de Tremplin (SAS Tremplin) -adossées aux Plateformes d'accompagnement à l'intégration de parcours (PAIP)- ont été proposées à la rentrée 2023 sur la quasi-totalité du territoire lorrain (11 PAIP concernés sur les 12 PAIP de l'académie). Ces SAS, qui ont vocation à accueillir des jeunes non-inscrits sur une formation au moment de la rentrée, sont organisés en 2 phases : la Phase 1 qui s'étale sur la période de la rentrée jusqu'au tour suivant de septembre (du 4 au 22 septembre 2023) suivie de la Phase 2 (du 23 septembre au 20 octobre pour les élèves sans solution après le tour suivant).

Onze SAS ont été animées par les coordonnateurs de la MLDS.

Au sein de chaque BEF, les Centres d'Information et d'Orientation ainsi que les Psychologues de l'Education Nationale chargés du conseil en orientation ont par ailleurs été fortement mobilisés sur cette action.

Les objectifs visés et travaillés par les SAS tremplin sont de :

- ✓ Réinscrire les élèves sans solution d'affectation à la Rentrée de septembre 2023 dans une démarche de construction positive de leur projet personnel, scolaire et professionnel ;
- ✓ Faciliter leur retour rapide en formation par la voie scolaire ou de l'apprentissage ;
- ✓ Sécuriser le parcours de retour en formation.

⇒ Sur la période du 4 septembre au 20 octobre 2023, **333 élèves** (51 % de filles, 49 % de garçons) ont été accompagnés au sein des PAIP de l'Académie. Cela représente une **hausse de 32 %** par rapport à la même période de référence de septembre 2022. Il est à souligner que depuis leur mise en place, les effectifs d'élèves inscrits en SAS tremplin est en constante augmentation (augmentation des effectifs de **+ 108 % en 4 ans**). Cette évolution s'explique en partie par les éléments suivants : meilleur repérage des jeunes sans solution à la rentrée (présence des mini-FOQUALE en août), bonne communication sur le déploiement des SAS tremplin, non formulation de vœux post-3^{ème}, refus de l'affectation proposée pour la rentrée (inadéquation entre les places disponibles et le projet de l'élève), projet de formation par la voie de l'apprentissage sans formulation de vœux de formation par voie scolaire mais non signature ou rupture de contrat d'apprentissage à la rentrée.

Prise en charge pédagogique des élèves au sein du SAS tremplin

Pour accompagner les élèves dans leur retour rapide en formation, 3 grands axes ont été principalement travaillés par les équipes et en partenariat (CIO, établissements, CFA...) : l'accompagnement de l'élève sur sa demande de retour en formation (travail sur le projet d'orientation, les centres d'intérêts de l'élève, la découverte des métiers et des formations) ; le positionnement (évaluation du niveau scolaire, remobilisation sur les apprentissages scolaires, méthodologie/compétences scolaire de base, apprendre à apprendre, planification, ...) ; la remobilisation (travail sur l'estime de soi, la mobilité, les compétences psychosociales...).

Répartition des élèves accueillis lors de la Session d'accueil scolaire et de tremplin (rentrée 2023)

En synthèse :

⇒ Selon les départements et les PAIP, le **nombre d'élèves accueillis** sur les SAS tremplin est **très hétérogène**. Ces forts écarts selon les territoires s'expliquent principalement par :

- La concentration de la population sur ces grands centres urbains où sont implantées ces PAIP (Nancy, Metz, Thionville ;
- La difficulté à se rendre sur les dispositifs implantés dans des zones plus rurales avec les problématiques de déplacement qui y sont associées.

PAIP	Nombre d'élèves accueillis	
	SAS tremplin 2023	SAS tremplin 2022
Département de Meurthe et Moselle	27,5 % des effectifs	52 % des effectifs
Briey – Longwy	7 %	14 %
Lunéville	4 %	4,5 %
Nancy	16,5 %	33,5 %
Département de la Meuse	7,5 % des effectifs	5,5 % des effectifs
Bar le Duc	4 %	0 %
Verdun	3,5 %	5,5 %

PAIP	Nombre d'élèves accueillis	
	SAS tremplin 2023	SAS tremplin 2022
Département de Moselle	61 % des effectifs	39,5 % des effectifs
Freyming Merlebach	14 %	9 %
Metz	20 %	13 %
Sarrebouurg	2,5 %	2 %
Sarreguemines	8 %	0 %
Thionville	16,5 %	15,5 %
Département des Vosges	4 % des effectifs	3 % des effectifs
Epinal	4 %	3 %
Saint Dié des Vosges	0 %	0 %

Nombre d'élèves accueillis sur les PAIP	Répartition en % sur les 12 PAIP
Moins de 10 élèves	17 %
Entre 11 et 15 élèves	33 %
Entre 20 et 30 élèves	17 %
Entre 45 et 55 élèves	25 %
Plus de 60 élèves	8 %

⇒ **76 % de collégiens** accueillis sur les SAS ; principalement issus de 3^{ème} générale (62 %). Cette proportion ne fait qu'augmenter au fil des années (+ 6 points en 2023 par rapport à la session de septembre 2022, + 4,5 points de plus en 2022 par rapport à la session de septembre 2021). Cette hausse est notamment liée aux éléments suivants : stéréotypie des vœux d'orientation ; certains élèves n'ont pas formulé de vœux en fin de 3^{ème} ; absence de places disponibles sur certains Bac pro ; refus de l'affectation proposée pour la rentrée ; projet de formation par la voie de l'apprentissage sans formulation de vœux de formation par voie scolaire mais non signature ou rupture de contrat d'apprentissage à la rentrée. Par ailleurs, pour certains élèves, la crise sanitaire de 2020 (COVID) a eu un impact sur le niveau scolaire de ces jeunes qui ont formulé des vœux en 2^{nde} GT ou Pro alors que le niveau scolaire était très faible (=> décrochage ou non affectation sur les vœux formulés).

⇒ **18 % d'élèves issus du Lycée** (même proportion que l'an dernier) : **10 % de lycéens issus de la voie professionnelle** (32% issus de CAP contre 68 % de Bac Pro) et **8 % de la filière générale des lycées**.

⇒ **88 % des élèves** de lycée sans solution d'affectation à la rentrée sont **issus de leur 1^{ère} année de formation** (1^{ère} année de CAP et 2^{nde} Bac Pro, 2^{nde} GT) ce qui représente 5 points de plus par rapport au SAS tremplin 2022.

⇒ **Faiblesse du taux d'élèves diplômés** : 60 % sont sans aucun diplôme / 35 % ont validé titre niveau fin de collège (23 % ont le DNB, 5 % le DNB Pro et 7 % le CFG)

Devenir des élèves à l'issue du SAS tremplin

A l'issue du SAS tremplin (phases 1 et 2), **85 % des élèves accompagnés ont pu bénéficier d'une solution effective**.

⇒ **74 % des élèves accueillis** sur le SAS tremplin ont eu une **solution effective à l'issue du tour suivant de septembre**. Seulement **26 % des élèves ont été reconduits sur un SAS tremplin 2^{ème} phase** (contre 30,4 % en 2022) afin de finaliser leur projet de retour en formation et/ou la passation auprès d'un partenaire extérieur à l'Education nationale (Mission locale...).

⇒ **85 % de l'ensemble des élèves accueillis** sur le SAS tremplin (phases 1 & 2) **sont en solution** à l'issue du temps de prise en charge de 6 semaines : **95 % des solutions retenues sont un retour en formation** (90 % de ces élèves ont rejoint une formation sous statut scolaire, 4 % en apprentissage, 1 % en formation Région).

⇒ **15 % des élèves accueillis** sont, à l'issue du SAS tremplin 2^{ème} **en attente de solution**, pour certains d'entre eux, une demande de prolongation de prise en charge sur la PAIP a été formulée afin de finaliser et sécuriser le projet de retour en formation.

Focus sur les « PAIP » : Bilan 2022-2023

Durant l'année scolaire 2022-2023, les Plateformes d'accompagnement à l'intégration de parcours (12 PAIP) de l'Académie de Nancy-Metz ont accueilli sur l'ensemble de l'année **664 élèves en situation de décrochage scolaire** (+ 20 % par rapport à 2021-2022) avec une part plus importante de garçons (60 % des effectifs). Il est à souligner que 38 % de ces élèves ont été intégrés dans le cadre du SAS tremplin de septembre.

Selon les bassins, le nombre d'élèves accueillis sur l'ensemble de l'année sur les PAIP varie fortement : de 15 à 137 jeunes inscrits sur la PAIP. Ces forts écarts selon les territoires s'expliquent principalement par le nombre d'élèves concentrés sur les grands centres urbains où sont implantées ces PAIP (Nancy, Metz, Thionville).

PAIP – ETP coordo MLDS	Nombre d'élèves accueillis		PAIP – ETP coordo MLDS	Nombre d'élèves accueillis	
Département de Meurthe et Moselle :	2022-2023	2021-2022	Département de Moselle :	2022-2023	2021-2022
	30,7 % des effectifs	28,6 % des effectifs		44,3 % des effectifs	45,1 % des effectifs
Briey – Longwy – 1 ETP	51	18	Freyming Merlebach – 1 ETP	49	48
Lunéville- 1 ETP	16	19	Metz – 1.8 ETP	103	89
Nancy – 2,8 ETP	137	121	Sarrebourg – 1 ETP	26	24
			Sarreguemines – 0.5 ETP	21	13
			Thionville – 2 ETP	95	75
Département de la Meuse :	2022-2023	2021-2022	Département des Vosges :	2022-2023	2021-2022
	14,3 % des effectifs	15,6 % des effectifs		10,7 % des effectifs	10,7 % des effectifs
Bar le Duc – 1,25 ETP	41	42	Epinal – 2 ETP	56	50
Verdun – 1,25 ETP	54	44	Saint Dié des Vosges – 1 ETP	15	9

En raison notamment des travaux faits en amont au niveau des CIO (avec les entretiens de situation) et de l'analyse des dossiers en commission FOQUALE, la demande d'accompagnement des élèves de la PAIP porte essentiellement sur le retour en formation (70 % en formation initiale et 17 % par apprentissage). Ainsi, il y eu peu de demandes de travail sur la formalisation d'un projet professionnel/scolaire (9 % contre 11,5 % des demandes en 2021-2022).

Cela permet ainsi aux coordonnateurs des PAIP de travailler plus rapidement avec les élèves sur la mise en œuvre du retour en formation et réduit tant les demandes de reconduction que le temps passé sur l'action (durée moyenne de prise en charge du jeune inférieure à 10 semaines dans 63 % des cas).

Organisation pédagogique

Sur des périodes courtes allant d'une « période de vacances à vacances », les PAIP accueillent et accompagnent des élèves décrocheurs ainsi que des élèves en risque de décrochage scolaire ayant besoin d'être remobilisés (mais qui restent inscrits dans leur établissement d'origine). Deux axes sont principalement travaillés au sein des PAIP : la remobilisation de l'élève (travail sur l'estime de soi, la mobilité, la posture, les compétences psychosociales...) et l'accompagnement de l'élève dans la mise en œuvre de son projet (accompagnement sur-mesure avec un bilan personnel de l'élève et ses centres d'intérêts, des positionnements pédagogiques, des immersions/stages, ...).

Pour ce faire, les enseignants de la MLDS, coordonnateurs des PAIP, s'appuient sur des temps d'entretiens ; des modules collectifs ; des visites d'établissements (EPLE, lycées agricoles, CFA) ; des immersions en établissements dans les classes ciblées par les élèves ; des stages de découverte des métiers en entreprise. Cette organisation pédagogique est renforcée par des partenariats internes ou externes importants (CIO et psychologues de l'éducation nationale, EPLE, GRETA, CFA, Mission locale, ...) et des temps de concertation avec les familles et les équipes éducatives.

Origine des élèves accueillis

La classe et le type d'établissement scolaire d'origine des élèves décrocheurs inscrits sur une PAIP en 2022-2023 se répartissent ainsi :

- **34 % des élèves sont issus des collèges.** Cette part importante concerne principalement les élèves positionnés à la rentrée sur un SAS tremplin. Il s'agit de collégiens issus principalement de 3^{ème} générale (82% contre 14% de 3^{ème} prépa-métier).
- **41 % des élèves sont issus de la voie professionnelle** (dont 20 % ont intégré la PAIP suite à une rupture de contrat d'apprentissage). Il s'agit d'élèves ayant décroché à 41 % d'un CAP et à 59 % de bac pro ; essentiellement durant leur 1^{ère} année de formation.
- **12 % des élèves sont issus de la voie générale ou technologique** avec un décrochage qui s'est opéré dans 55 % des cas en classe de 2^{nde}.

Il s'agit majoritairement de jeunes ayant un **faible niveau de maîtrise du socle** commun de connaissances, de compétences et de culture. En effet, la moitié d'entre eux n'a pas validé de diplôme de fin de cycle collège (DNB, DNB pro, CFG).

Devenir des élèves à l'issue du temps de prise en charge au sein des PAIP

A l'issue de la prise en charge au sein de la PAIP, 73 % des élèves se sont inscrits sur une formation : 84,5 % d'entre eux ont intégré une formation sous statut scolaire ; 13 % une formation par alternance ; 2,5 % une formation Région.

Au regard des problématiques rencontrées, 16 % des élèves accueillis ont bénéficié à l'issue de la PAIP d'un accompagnement par un partenaire extérieur et 5 % étaient en recherche de solution. Une demande de reconduction PAIP a pu être proposée à ces jeunes sans solution à la rentrée de septembre 2023.

Accueil d'élèves en risque de décrochage scolaire au sein des PAIP

Au côté de ces jeunes décrocheurs, les PAIP de l'Académie ont également accueilli et accompagné **121 élèves en risque de décrochage scolaire** présentant, dans leur établissement d'origine, des signes de désengagement scolaire importants (principalement des problématiques de comportement, phobies, absentéisme fort). Il s'agissait essentiellement de jeunes issus de LP (46 % des effectifs), LGT (30 %) et collège (21 %).

- 60 % de ces élèves accueillis bénéficiaient d'un PAFI.
- Avant leur intégration sur la PAIP, 30 % des situations de ces élèves ont été présentées en FoQualE.
- 83 % d'entre eux ont été accompagnés sur la PAIP, à temps plein ou partiel, durant moins de 10 semaines.

Ces jeunes ont bénéficié au sein de la PAIP d'un accompagnement sur leur projet professionnel (pour 93 % d'entre eux) et de périodes d'immersions en établissements et ou de stages en entreprise (pour 67 % d'entre eux). Par ailleurs ces élèves ont tous bénéficié de temps d'entretiens menés par les coordonnateurs de la MLDS et, pour 39% d'entre eux, d'inclusion sur certains modules de la PAIP.

A l'issue de cet accompagnement, 51 % de ces élèves en risque de décrochage ont réintégré leur établissement d'origine ; 23 % ont été orientés vers un partenaire extérieur à l'Education nationale.

Focus sur les dispositifs d'accès à la qualification : bilan 2022-2023

L'académie de Nancy-Metz met en place **trois types de dispositifs d'accès à la qualification** :

- Le « BAC en 1 an » : dispositif conjoncturel permettant aux élèves ayant échoué 2 fois à un Baccalauréat Général ou Technologique de préparer en une année un autre Baccalauréat (généralement Professionnel). Cela passe par un montage pédagogique et un accompagnement spécifique des élèves sur l'année scolaire.

Spécialité	EPLE	Effectif de départ	Effectif de fin	Réussites	%	Mentions	Parcoursup
STMG	Lycée Schuman METZ	23	21	17	80,95%	1AB et 1TB	4 BTS - 1 BUT - 3 Licences - 1 IFSI
	TOTAL	23	21	17	80,95%	1AB et 1TB	

- Le MOREA (Module de représentation à l'examen par l'alternance) : dispositif conjoncturel permettant aux élèves ayant échoué à l'examen du Baccalauréat de le présenter à nouveau en ne repréparant que les unités échouées. Cela passe par un montage pédagogique et un accompagnement renforcé des élèves dans un groupe classe à effectif réduit ;
- Les ITAQ (Itinéraire d'accès à la qualification) : dispositif permettant à un élève isolé ayant échoué à l'examen, de le repréparer dans le cadre d'un emploi du temps aménagé. Cela passe par un accompagnement uniquement individualisé.

Spécialité	EPLE	Effectif de départ	Effectif de fin	Réussites	%	Mentions	Parcoursup
Multispécialités Tertiaire	Lycée Polyvalent Rosa Parks Thionville	12	12	10	83%	2 AB	2 BTS - 1 L1 LEA
Multispécialités	LP Cassin Metz	9	8	4	50%	2 AB	
	TOTAL	21	20	14	70%	4 AB	2 BTS - 1 L1

Les dispositifs qualifiants de la MLDS ont accueilli 44 jeunes en 2022-2023 :

- 41 se sont présentés au bac à la session de juin/juillet 2023, qui se répartissent ainsi : 51% des jeunes ont passé un bac technologique et 49% un bac professionnel ;
- 30 élèves sur les 41 ont réussi l'épreuve, soit 73%. On note 81% de réussite dans la filière Bac 1 an technologique STMG, et 70% dans les filières professionnelles en MOREA ;
- 6 mentions ont été attribuées : 1TB et 5AB, soit 19% ;
- 12 jeunes ont poursuivi leurs études en BTS, à l'Université ou en mention complémentaire.

Un seul dispositif « Bac 1 an » a ouvert en 2022-2023 avec un public mixé : double échec au bac et passerelle de 1^{ère} générale à Terminale STMG :

- 23 se sont inscrits et 21 se sont présentés à l'examen, dont 17 avec succès ;
- 10 jeunes sur les 17 lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

2 MOREA ont ouvert en Moselle : un MOREA multi spécialités tertiaire à Thionville et un MOREA multi spécialités tertiaire et industriel à Metz. Au total, 21 élèves se sont inscrits et 20 se sont présentés à l'examen, dont 14 avec succès. 3 des 14 lauréats poursuivent dans l'enseignement supérieur.

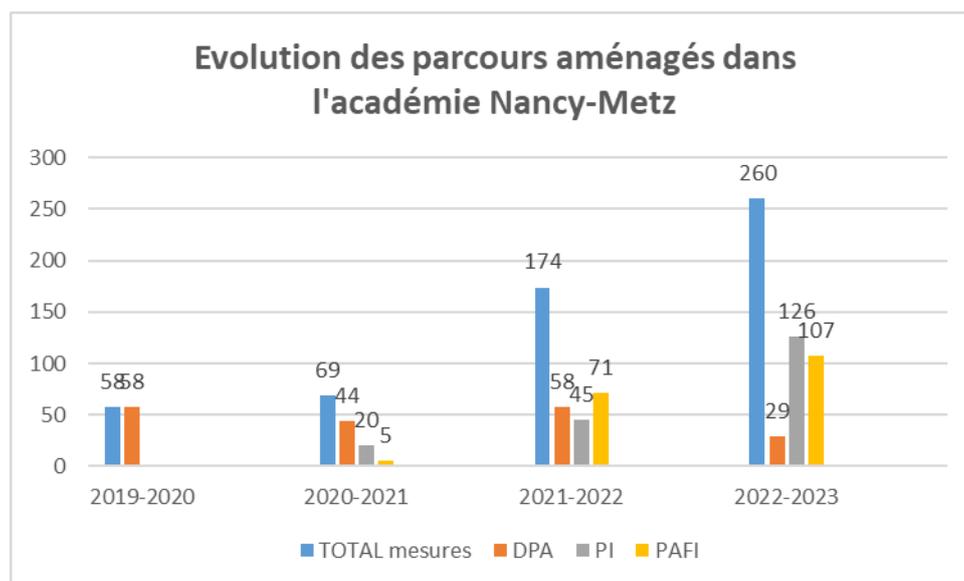
Focus sur les parcours aménagés : bilan 2022-2023

Depuis 2019-2020, les parcours aménagés se sont développés et diversifiés dans l'académie. Ils permettent d'offrir à l'élève concerné une réponse sur mesure visant d'abord le maintien ou le retour à une scolarité normale.

Trois types de parcours peuvent être proposés aux élèves afin de les accompagner dans leur scolarité :

- Le Parcours individualisé (PI) : **126** élèves bénéficiaires. Les PI sont destinés aux collégiens scolarisés en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} avec un aménagement de leur parcours sur une durée de 6 semaines perlées ou non avec une possibilité de stage en entreprise de 2 semaines pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ;
- Le Dispositif personnalisé en alternance (DPA) : **29** élèves bénéficiaires. Les DPA sont destinés aux collégiens de 15 ans et plus, scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} avec un aménagement de leur parcours sur une durée de 180 heures perlées ou non avec la possibilité d'effectuer des stages en entreprise ;
- Le Parcours aménagé de formation initiale (PAFI) : **107** élèves bénéficiaires. Les PAFI sont destinés aux élèves sous statut scolaire de 15 ans et plus prioritairement scolarisés en lycée avec un aménagement de leur parcours de quelques semaines à une année maximum avec une sortie partielle ou temporairement complète de la classe.

260 élèves ont pu en bénéficier en 2022 – 2023 de ces aménagements de parcours. Les bénéficiaires sont très majoritairement des garçons : autour de 70%.



Les solutions à l'issue des parcours aménagés à N+1 sont majoritairement de nature scolaire.

Evolution des parcours aménagés dans l'académie

Année	TOTAL mesures	DPA	PI	PAFI	TOTAL solutions	%
2019-2020	58	58				
2020-2021	69	44	20	5	41 scol - 12 Appr.	53 (77%)
2021-2022	174	58	45	71	103 scol - 31 Appr - 1 IEF - 3 SC - 1 E2C - 8 ML	154 (88,5%) dont 144 (83%) en termes de formation
2022-2023	260	29	126	107	162 scol - 18 Appr - 1 SC 13 ML	187 (72%) dont 180 (69%) en termes de formation - 21 non renseignées

La principale problématique évoquée motivant le recours à un parcours aménagé est d'ordre comportementale (liée à l'absentéisme, à la démotivation pour l'école, au défaut d'appétence pour les apprentissages, à l'absence de sens à donner à la scolarité...), essentiellement dans les PI et les DPA, c'est-à-dire en collège.

Les autres problématiques sous-dominantes en lycée : troubles anxieux et phobie scolaire, problématiques à dominante familiale ou autres demandes liées à l'orientation et au projet.

Actions financées et mises en place par l'académie en 2023-2024

L'académie finance des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dans les établissements scolaires. Ces actions se déclinent en 4 axes.

- 1- Prévenir le décrochage scolaire des élèves présentant un risque de rupture scolaire et de déscolarisation :
 - 40 Actions de prévention au sein des établissements ;
 - 9 Actions de prévention de bassin ;
- 2- Permettre aux élèves sans solution scolaire ou ayant quitté leur formation scolaire ou en apprentissage de se remobiliser sur leur projet personnel, professionnel et scolaire :
 - 12 PAIP (Plateforme d'accompagnement vers l'intégration de parcours) ;
 - 9 SAS tremplin.
- 3- Actions de qualification pour préparer ou repréparer un diplôme de l'enseignement secondaire :
 - 1 Bac technologique en 1 an ;
 - 1 Module de réparation à l'examen par alternance (MOREA).
- 4- Actions de remédiation post-baccalauréat :
 - 1 Classe Passerelle vers les sections de technicien supérieur. Objectif : permettre aux bacheliers professionnel ou technologique de l'année, sans solution d'affectation en STS à la rentrée (malgré un avis favorable), d'accéder à une STS à la rentrée suivante ;
 - 4 classes de BTS en 18 mois. Objectif : permettre aux étudiants, en situation de rupture durant leur première année universitaire, de s'orienter vers une formation courte diplômante (BTS), dès la fin du premier semestre.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, les coordonnateurs de la MLDS sont mobilisés lors des réunions du réseau FoQualE et des GPDS (Groupe de prévention du décrochage scolaire). Ce sont des personnes ressources sur les questions en lien avec la prévention du décrochage scolaire et la prise en charge des élèves en risque/situation de décrochage. Leurs compétences en ingénierie et conduite de projets leur permettent d'accompagner les équipes des EPLE dans la mise en œuvre de ces actions (participation au diagnostic, définition des actions à mettre en place, suivi et évaluation de l'action).

Le tableau ci-dessous présente l'implantation des différents dispositifs sur le territoire académique en 2023-2024.

BEF	Rayonnement	EPLE porteur	Intitulé de l'action
		MEURTHE et MOSELLE	
Briey - Jarny - Longwy	BEF	LP Reiser - LONGLAVILLE	PAIP
Lunéville	BEF	LDM Boutet de Monvel - LUNEVILLE	PAIP
Nancy 1	BEF	LDM Cyfflé - NANCY	PAIP
Briey - Jarny - Longwy	EPLE	EREA Martin - VAL DE BRIEY	Accompagnement des élèves fragiles de CAP sur les fondamentaux
Lunéville	EPLE	Collège Guérin - LUNEVILLE	SAS Oxygène
Lunéville	EPLE	LP Lapie - LUNEVILLE	SAS bien-être et réussite
Nancy 1	EPLE	Collège Beauvoir - VANDOEUVRE	Accrochage 4ème
Nancy 1	EPLE	Collège Verlaine - MALZEVILLE	Accrochage 4ème
Nancy 1	EPLE	LDM Cyfflé - NANCY	Accompagner, persévérer, réussir
Nancy 2	EPLE	LDM Schwartz - POMPEY	Dispositif d'écoute et d'accompagnement vers la réussite
Nancy 2	EPLE	LDM Marvingt - TOMBLAINE	Allophones
Nancy 2	EPLE	LDM Marvingt - TOMBLAINE	Dispositif parenthèse
Toul - PAM	EPLE	LPO Hanzelet - PONT A MOUSSON	Atelier de remobilisation
Toul - PAM	EPLE	LPO Hanzelet - PONT A MOUSSON	Liaison SEGPA-LP
Nancy 1	BEF	Collège Fontaine et Prouvé + Lycée Héré - LAXOU	Atelier positif 4ème
Briey - Jarny - Longwy	BEF	Collège Gallé - LEXY	Projet FoQualE
Lunéville	BEF	Collège Guérin - LUNEVILLE	Projet FoQualE
Nancy 1	BEF	Collège Beauvoir - VANDOEUVRE	Projet FoQualE
		MEUSE	
Meuse Sud	BEF	LP Richier - BAR LE DUC	PAIP
Meuse Nord	BEF	LP Freyssinet - VERDUN	PAIP
Meuse Nord	EPLE	LPO Kastler - STENAY	Tutorat
Meuse Nord	EPLE	LP Fournier - VERDUN	Tutorat des élèves entrants
Meuse Nord	EPLE	LPO Margueritte - VERDUN	Prévention du décrochage scolaire par le tutorat
		MOSELLE	
Metz Est	EPLE	Collège Barbot - Metz	Atelier Persévérance
Metz Est	EPLE	Collège Jules Ferry	Tutorat pour la persévérance scolaire
Metz Est	EPLE	Collège Pierre Mendès France Woippy	GROUPE MOTIVATION
Metz Ouest	EPLE	Collège Georges de la Tour - Metz	Tutorat des élèves par des étudiants
Metz Est	EPLE	LP René Cassin - Metz	Espace Accueil Ecoute et Persévérance
Metz Est	BEF	LP A. Fournier - METZ	PAIP
Metz Ouest	EPLE	Lycée Cormontaigne - Metz	Sans papier - sans crayon ou presque
Metz Est	BEF	LGT Schuman - Metz	BTN 1an STMG
Metz Est	BEF	LP René Cassin - Metz	MOREA Multispécialités
Metz Est	ACA	LP A. Fournier - METZ	Classe passerelle vers les STS

Metz Est	BEF	Collège Lucien Pougué - Rémyilly	Projet FoQualE : Formation des RDS
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	BEF	LP Pierre et Marie Curie - Freyming-Merlebach	PAIP
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Robert Schuman - Behren	LATI: lieu d'accueil temporaire individualisé
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Le Castel - Longeville les St Avold	Tu peux y arriver
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Pierre Adt - Forbach	DISPOSITIF SAS
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Jean Moulin - Forbach	LATI: lieu d'accueil temporaire individualisé
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Cousteau - Creutzwald	Prise en charge de la phobie scolaire
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Lycée Charles Jully - St Avold	PARA-CHUTE
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège La Carrière - St Avold	Tutorat de persévérance scolaire
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	LPO Félix Mayer - Creutzwald	Quand tu es bien au lycée, tu viens au lycée...
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	EPLE	Collège Louis Pasteur - Faulquemont	Sessions de remobilisation pour les décrocheurs de l'intérieur
Creutzwald - Saint-Avold - Forbach	BEF	Lycée Charles Jully - ST Avold	Projet FoQualE : Mutualisation des compétences des enseignants (FLS et compétences sociales)
Sarrebourg	BEF	LP Labroise	PAIP
Sarrebourg	EPLE	Collège Charles Hermite - Dieuze	Renforcement des compétences psychosociales
Sarreguemines - Bitche	BEF	Lycée Nominé - Sarreguemines	PAIP
Thionville - Fameck - Rombas	BEF	Lycée des métiers Gustave Eiffel	A Eiffel, on est volontaire et on persévère!
Thionville - Fameck - Rombas	BEF	LPO La Briquerie - Thionville	PAIP
VOSGES			
Vosges Est	EPLE	Collège Apollinaire - LE THOLY	Prévenir le décrochage scolaire
Vosges Ouest	BEF	Collège Fixary - LIFOL LE GRAND	Besoins du territoire Plaine des Vosges
Vosges Est	BEF	LP JBJ Augustin - SAINT DIE	Pour une orientation choisie : le levier des immersions
Vosges Est	BEF	LP JBJ Augustin - SAINT DIE	PAIP
Vosges Est	EPLE	Collèges Charlet et Poncelet - Remiremont	Remobiliser et favoriser une orientation choisie
Vosges Ouest	EPLE	LP Gallé - Thaon les Vosges	Bien dans sa tête pour ne pas décrocher
Vosges Ouest	EPLE	LP Mendes France - Epinal	Projet lycée PMF
Vosges Ouest	BEF	LP Mendes France - Epinal	PAIP
Vosges Ouest	EPLE	Cité scolaire Curie - Neufchâteau	Dispositif de remédiation personnalisée
Vosges Ouest	EPLE	LDM Viviani - Epinal	Je deviens PRO grâce à Viviani
Vosges Ouest	EPLE	Collège J. Ferry - Epinal	Lâche pas ta classe
Vosges Ouest	EPLE	Collège Clémenceau - Epinal	Maintenir le lien avec les décrocheurs
Vosges Ouest	EPLE	LP Mendes France - Contrexéville	Détecter et agir en multi-ressources contre le décrochage scolaire
Vosges Ouest	EPLE	LP Le Chesnois - Bains les Bains	Lutte contre le Décrochage scolaire en LP



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de la MLDS 2022-2023 et rentrée 2023

Directeur de la publication : Richard Laganier, Recteur de région académique, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités.

Responsable de publication : Valérie ANCLIN, Cheffe du service académique d'information et d'orientation

Conception : Josiane RONGEMAILLE et Pierre MONTAGNE, coordonnateurs académiques de la MLDS

Mise en page : secrétariat MLDS.